# MÉMOIRE SUR L'APPLICATION DE LA RESTRICTION DE LA TAILLE LÉGALE DES BOIS (RTLB) DANS LA GESTION DU CERF DE VIRGINIE AU QUÉBEC : VISION SPÉCIFIQUE DU RÉSEAU DES ZECS

## présenté au

ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

par la

Fédération Québécoise des Gestionnaires de Zecs (FQGZ)

QUÉBEC Août 2023



3137, rue Laberge, Québec (Québec) G1X 4B5 T 418 527-0235

www.reseauzec.com

# SOMMAIRE EXÉCUTIF

La Fédération québécoise des gestionnaires de zecs (FQGZ), en tant que partenaire privilégié de la Table Nationale de la Faune du Québec, a participé aux séances d'informations et aux consultations concernant l'expérimentation sur la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de Virginie.

Nous tenons tout d'abord à préciser que la RTLB représente une modalité de gestion de la chasse qui semble avoir un effet variable et qu'elle ne peut en soi représenter une panacée qui, à elle seule, pourra assurer la santé des populations de cerfs de Virginie et une chasse durable de qualité. Dans un environnement en changements, il est primordial de poursuivre des discussions globales sur l'amélioration de la gestion faunique au Québec. Nous sommes néanmoins d'avis que la RTLB peut être une bonne modalité et que son application, dans certaines situations, peut être bénéfique. Cependant, il est nécessaire de poursuivre des recherches et des suivis pour mieux déterminer quelles modalités de chasse appliquer dans quel contexte faunique (p. ex. densité).

Nous sommes conscients de la complexité réglementaire relative aux activités de chasse, notamment dû aux différentes zones et territoires. Cependant, il existe un besoin intrinsèque d'asymétrie dans la gestion de la faune, besoin lié au vivant et aux habitats. Ainsi, dans le cas des zecs, il est essentiel de préserver leur rôle de gestionnaires de territoire faunique structuré et de leur donner les outils pour assurer la cohérence dans l'application des modalités de chasse à l'échelle de leur territoire.

Nous pouvons constater qu'à l'instar des résultats des divers sondages faits auprès des chasseurs, les avis des OGZ sont mitigés. Cela est entre autres dû au manque de consensus scientifique sur l'impact à long terme de l'application de cette modalité. Malgré le travail assidu de l'équipe du MELCCFP, il appert qu'un besoin est encore présent pour la poursuite de recherches sur l'impact de l'application de la RTLB. Plus largement, il s'agit d'une opportunité pour la poursuite d'études sur cette modalité, ainsi que sur d'autres approches, dans une vision intégrée et inscrite dans un contexte environnemental en changement.

Cette consultation a été une opportunité de sonder les OGZ sur les autres modalités de chasse au cerf de Virginie qu'ils souhaiteraient mettre en œuvre, qui peuvent, ou pas, être combinées à la RTLB et qui représentent des pistes de solution complémentaires pour la saine gestion du cerf au Québec.

Néanmoins, compte tenu des connaissances actuelles, la FQGZ prône pour l'instant une implantation volontaire de la RTLB au sens organisationnel du terme, c'est-à-dire qu'à l'issue d'un processus démocratique, la RTLB puisse être ajoutée aux règlements généraux d'un OGZ. Cela permettrait une cohérence et une harmonisation des pratiques entre les usagers.

Le Réseau des zecs représente une grande opportunité pour le gouvernement québécois ainsi que pour le domaine académique de réalisation de projets pilotes et de projets de recherche.

La FQGZ demeurera un acteur proactif dans l'amélioration continue de la gestion du cerf de Virginie au Québec et désire travailler de concert avec le MELCCFP et les autres partenaires fauniques.

TABLE DES MATIÈRES	
SOMMAIRE EXÉCUTIF	2
TABLE DES MATIÈRES	3
INTRODUCTION	4
LA CHASSE AU CERF DE VIRGINIE DANS LES ZECS	5
RÉSULTATS DU SONDAGE AUX OGZ SUR LA RTLB	7
RECOMMANDATIONS SUR LE PROJET RTLB ET LA GESTION DU CERF DE VI DANS LES ZECS	
Une application volontaire « organisationnelle » de la RTLB pour les OGZ	9
Une opportunité de recherche et d'amélioration continue	10
Des communications efficaces en partenariat	10
CONCLUSION	11

#### INTRODUCTION

La Fédération québécoise des gestionnaires de zecs (FQGZ), en tant que partenaire privilégié de la Table Nationale de la Faune du Québec, a participé aux séances d'informations et aux consultations concernant l'expérimentation sur la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de Virginie dans les zones de chasse 6 nord et 6 sud, qui a cours depuis 2017. Ces années de suivi faunique faits par le gouvernement du Québec ont été couplés à une revue de littérature sur les pratiques hors-Québec de la RTLB ainsi qu'à une enquête auprès des chasseurs afin d'ajouter des données sociales aux données biologiques.

À la suite de la publication par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) du bilan des principaux résultats de l'expérimentation d'une RTLB, la FQGZ a souhaité connaître l'opinion de ses membres, soit les organismes gestionnaires de zecs (OGZ), entre autres afin de sonder si la perception des gestionnaires de zecs était différente de celle des chasseurs, déjà sondés par le MELCCFP. À cet égard, un sondage a été envoyé à l'ensemble des gestionnaires de zecs. Nous sommes également conscients que d'autres groupes ont aussi sondé les chasseurs et ont fourni leurs conclusions au MELCCFP. Nous nous concentrerons pour notre part à la vision des OGZ afin de parfaire le portrait du gouvernement du Québec sur cette question.

Par la présente, la FQGZ vous présente donc un document synthèse mettant de l'avant ses commentaires et le retour de ses membres à qui le MELCCFP a délégué la gestion des territoires de zec. Cet avis compile non seulement les résultats de notre sondage interne, mais également de nombreuses informations issues de travaux et d'observations réalisés dans les dernières années.

#### LA CHASSE AU CERF DE VIRGINIE DANS LES ZECS

La chasse au cerf de Virginie est offerte dans plus ou moins 38 zecs de chasse et de pêche dans 10 zones de chasse différentes (Figure 1). Quelques centaines de bêtes sont abattues par année par quelques milliers de chasseurs (Figure 2). La chasse de ce gibier demeure marginale au sein du Réseau Zec comparativement à celle de l'orignal ou de l'ours noir. Cependant, dans un contexte de changements climatiques et de développement des OGZ, les zecs demeurent des territoires à forte opportunité, étant souvent situées à la limite nord de la distribution du cerf de Virginie.

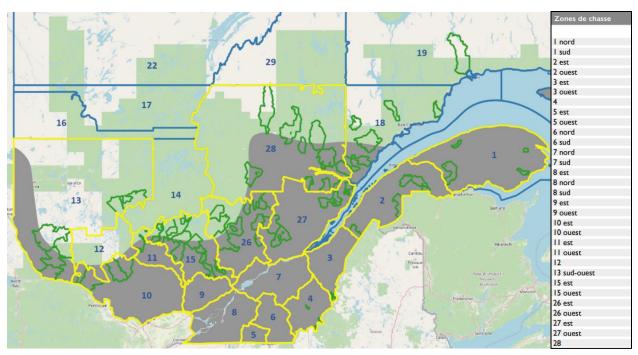


Figure 1. Carte des zones de chasse (en bleu) et l'aire de répartition du cerf de Virginie au Québec (en gris). Les découpages en contour jaune représentent les zones où l'on peut chasser le cerf de Virginie dans au moins une des sous-zones (bandeau de droite). Les zecs sont délimitées par un contour vert sur la carte. (Source : Données Québec et Plan de gestion du cerf de Virginie au Québec 2020-2027)

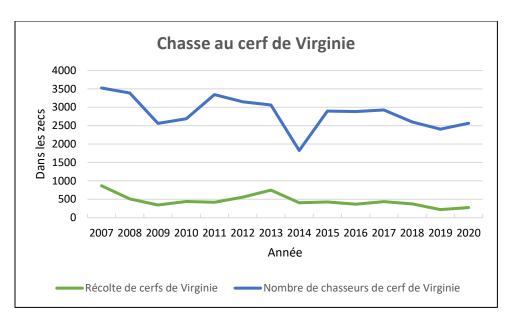


Figure 2. Historique des récoltes de cerf de Virginie et du nombre de chasseurs dans les zecs entre 2007 et 2020 (Source : Rapports d'activités des zecs)

Dans les dernières années, un mouvement vers l'allongement de la saison d'activités des zecs ainsi que de la diversification de leurs sources de revenus a été entamé. Ainsi, le contexte environnemental, la migration des aires de répartition et la capacité des OGZ en termes de développement créent une situation où la chasse au cerf de Virginie pourrait être vouée à se développer dans le Réseau des zecs.

Il est difficile de faire des prévisions justes, mais il semble cohérent de dire que les populations de cerf de Virginie dans les zecs, spécialement celles plus au Nord, où il pourrait y avoir un accroissement avec les changements climatiques, seront à densité plus faible que celles du Sud, où la majorité du prélèvement se fait au Québec (Figure 3).

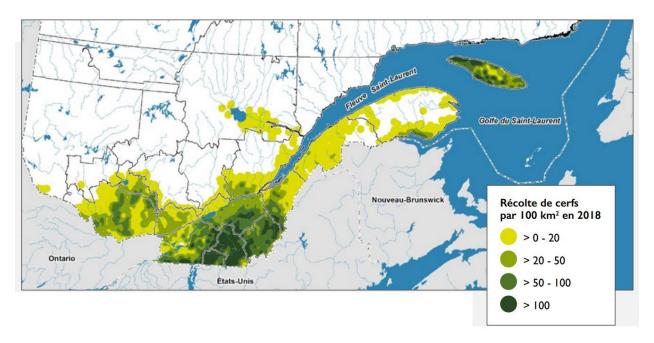


Figure 3. Carte de la répartition de la récolte de cerfs en 2018 (Source : Plan de gestion du cerf de Virginie au Québec 2020-2027)

Comme l'efficacité de certaines modalités de gestion de la chasse est en partie dépendante de la densité, il est essentiel que cet élément demeure en filigrane dans nos réflexions sur leur application. De plus, nous tenons à préciser que la RTLB représente une modalité de gestion de la chasse qui semble avoir un effet variable et qu'elle ne peut en soi représenter une panacée qui, à elle seule, pourra assurer la santé des populations de cerfs de Virginie et une chasse durable de qualité. Dans un environnement en changements, il est primordial de poursuivre des discussions globales sur l'amélioration de la gestion faunique au Québec.

Nous sommes conscients de la complexité réglementaire relative aux activités de chasse, notamment due aux différentes zones et territoires. Cependant, il existe un besoin intrinsèque d'asymétrie dans la gestion de la faune, besoin lié au vivant et aux habitats. Ainsi, dans le cas des zecs, il est essentiel de préserver leur rôle de gestionnaires de territoire faunique structuré et de leur donner les outils pour assurer la cohérence dans l'application des modalités de chasse.

#### RÉSULTATS DU SONDAGE AUX OGZ SUR LA RTLB

Entre le 1<sup>er</sup> et le 16 juin dernier, un sondage sur l'adhésion à l'application de la RTLB a été présenté aux OGZ. L'objectif était entre autres de vérifier si les résultats seraient différents de ceux recueillis lors de divers sondages aux chasseurs.

#### En bref:

- ➤ 28 zecs ont répondu au sondage
- ➤ 21 zecs parmi celles-ci offrent la chasse au cerf de Virginie
- ➤ 67 % des zecs sont satisfaites de la gestion actuelle sur leur territoire
- ➤ 52 % des zecs sont en faveur d'une application réglementaire de la RTLB sur le territoire de zec\*

> 67 % des zecs sont en faveur d'une application volontaire de la RTLB sur le territoire de zec\*

\*À noter que les répondants pouvaient à la fois être en faveur d'une application volontaire et réglementaire.

La carte ci-dessous montre en détail l'avis des OGZ répondants au sondage.

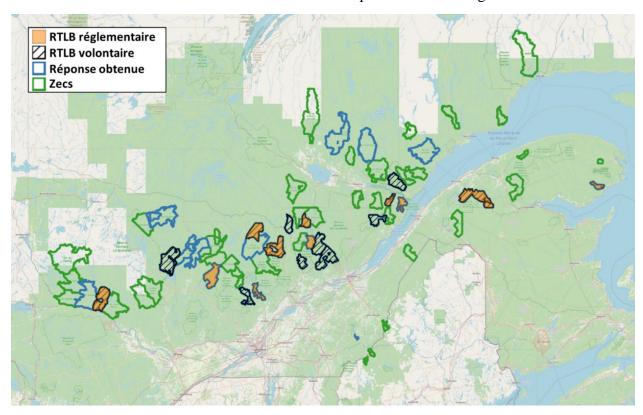


Figure 4. Aperçu de la répartition des réponses au sondage

Nous pouvons constater qu'à l'instar des résultats des divers sondages faits auprès des chasseurs, les avis des OGZ sont mitigés. Cela est entre autres dû au manque de consensus scientifique sur l'impact à long terme de l'application de cette modalité. Malgré le travail assidu de l'équipe du MELCCFP, il appert qu'un besoin est encore présent pour la poursuite de recherches sur l'impact de l'application de la RTLB. Plus largement, il s'agit d'une opportunité pour la poursuite d'études sur cette modalité, ainsi que sur d'autres approches, dans une vision intégrée et inscrite dans un contexte environnemental en changement.

En effet, nous en avons profité pour sonder les OGZ sur les autres modalités de chasse au cerf de Virginie qu'ils souhaiteraient mettre en œuvre, qui peuvent, ou pas, être combinées à la RTLB.

#### Autres modalités de gestion souhaitées :

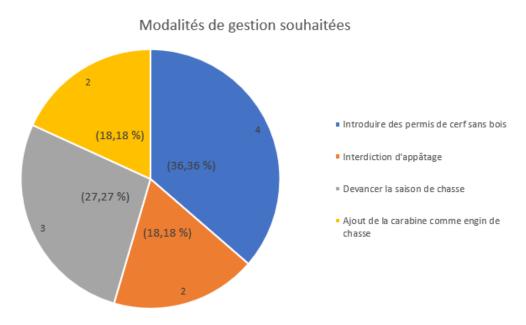


Figure 5. Répartition de la quantité de zecs selon des modalités de gestion souhaitées

# RECOMMANDATIONS SUR LE PROJET RTLB ET LA GESTION DU CERF DE VIRGINIE DANS LES ZECS

## Une application volontaire « organisationnelle » de la RTLB pour les OGZ

Au vu des résultats biologiques et sociaux, la FQGZ prône pour l'instant une implantation volontaire de la RTLB au sens organisationnel du terme. À cette étape, il appert que l'application volontaire soit la meilleure avenue, quoique des études soient toujours nécessaires. Par conséquent, un OGZ doit pouvoir inclure l'application de la RTLB dans ses règlements généraux. Puisque l'inclusion d'une telle modalité dans les règlements généraux se fait par un processus démocratique, il s'agit donc de l'incarnation d'une volonté individuelle des usagers de chaque zec. Cependant, cette implantation volontaire « organisationnelle » de la RTLB a cet avantage par rapport à la volonté individuelle de chaque chasseur d'assurer une gestion plus fluide au niveau du territoire. Une implantation individuelle signifierait pour les zecs un *statu quo* où chaque OGZ doit gérer une harmonisation difficile des comportements des chasseurs à l'échelle de leur zec.

Certaines zecs ont déjà fait des démarches en ce sens, mais cette possibilité leur a été refusée par leur direction régionale. Nous soulignons l'importance d'offrir une expérience client claire et transparente sur chaque zec et que l'application des modalités doit être cohérente à l'échelle de la zec.

#### Une opportunité de recherche et d'amélioration continue

Nous sommes conscients que la RTLB est une modalité et non une gestion complète en soi. Cette modalité est souvent partie prenante d'une *Gestion de la qualité des populations de Cerf de Virginie* (QDM) qui repose en partie sur une protection des jeunes mâles et une récolte active de femelles. Les résultats de l'étude du MELCCFP ne démontrent pas hors de tout doute l'impact biologique sur les hypothèses formulées.

Actuellement, le bilan synthèse des principaux résultats de l'étude du MELCCFP a été rendu public. L'expérimentation réalisée entre 2017 et 2021 dans la zone de chasse 6 constitue une approche scientifique rigoureuse. Bien que des résultats détaillés aient été présentés aux partenaires fauniques, ceux-ci demeurent assez complexes à comprendre. De plus, les analyses statistiques (derrière les données) n'ont été que peu détaillées. La FQGZ suggère d'amener ce projet vers un article scientifique. Ce processus permettrait d'améliorer la crédibilité de l'étude et d'augmenter sa portée, en plus de pouvoir faire rayonner le leadership québécois face aux questions fauniques nord-américaines.

Le Réseau des zecs représente une grande opportunité pour le gouvernement québécois ainsi que pour le domaine académique de réalisation de projets pilotes et de projets de recherche. En effet, malgré la rigueur des travaux du MELCCFP, d'autres études sont toujours nécessaires. Le Réseau des zecs, avec une application asymétrique de diverses modalités de chasse, pourrait, en collaboration avec le MELCCFP, être un terreau fertile de développement d'expertise et de modalités novatrices de gestion du cerf de Virginie. Cela pourrait également être fait à plus long terme, sous des densités variables, dans un éventail de conditions. Ainsi, nous pourrions collectivement améliorer les approches de gestion du cerf de Virginie, en collaboration avec le milieu, le gouvernement et le milieu académique.

Une gestion par région et par territoire demeure un excellent moyen d'assurer une exploitation durable et adaptée. La simplification règlementaire ne doit en aucun cas être simpliste et nuire à la gestion durable de la faune.

Dans le contexte où les modalités de gestion du cerf semblent en partie reliées à la densité, incluant l'application de la RTLB, il est important de conserver une certaine flexibilité dans l'application des modalités. Des études analysant précisément les liens entre la densité et les modalités de gestions pourraient être faites en collaboration avec les zecs.

Malgré les défis que cela comporte, l'échelle territoriale des zecs demeure une opportunité intéressante pour certaines études qui pourraient raffiner les conclusions de l'application de la RTLB autant que d'autres modalités.

#### Des communications efficaces en partenariat

Le sujet de l'application de la RTLB est un sujet polarisé qui fait couler beaucoup d'encre. À nos yeux, il est essentiel de valoriser les communications dans les différents réseaux. La FQGZ désire être un acteur de premier plan pour la diffusion d'information fiable, incluant les zones grises qui méritent encore des études.

De nouvelles orientations amènent notre organisation à se rapprocher de la clientèle utilisatrice des zecs. Ainsi, nous désirons être proactifs dans la transmission de l'information. C'est également une raison qui nous motive à faire des projets d'étude à l'échelle de nos territoires, car cela peut nous permettre d'offrir une rétroaction constructive aux conclusions scientifiques de diverses modalités de gestion mises en œuvre.

#### **CONCLUSION**

Dans le contexte précis de la question d'application de la RTB, la FQGZ recommande d'appliquer les scénarios 1 (RTLB volontaire dans toutes les zones) ou 2 (RTLB volontaire dans toutes les zones sauf 6 nord et 6 sud) proposés par le MELCCFP, mais de reconnaître l'application volontaire « organisationnelle » des OGZ à inclure l'application de la RTLB dans leurs règlements généraux. Cela permet à la fois la flexibilité nécessaire à l'implantation de la gestion faunique, où le besoin d'asymétrie est essentiel, ainsi que la reconnaissance de l'acceptabilité sociale à l'échelle du territoire.

En effet, une application réglementaire à grande échelle ne semble pas justifiée par les données scientifiques, quoique des études soient toujours nécessaires, particulièrement dans un contexte d'un environnement changeant. Les études sont non seulement nécessaires en ce qui concerne les impacts à plus long terme de l'application de la RTLB, ses effets selon des densités variables ainsi que d'autres modalités de gestion de la chasse au cerf de Virginie. À cet égard, le Réseau des zecs représente une opportunité pour la réalisation d'une foule de projets qui orientera nos décisions de demain.